

6 Société et Culture

Front social/Vente du ciment made in Gabon

CIMAF et ses revendeurs à couteaux tirés

JNE

Libreville/Gabon

LES revendeurs du ciment estampillé CIMAF (Ciment d'Afrique) ont tenu, samedi, à Libreville, un point de presse pour exprimer leur ras-le-bol face aux dirigeants de cette entreprise qui les traiteraient comme des moins que rien. Cette situation, insistent les intéressés, n'est pas de nature à apporter la sérénité dans le secteur de la vente du ciment made in Gabon.

Ruptures brutales des contrats, écart de langage, relent esclavagiste... Ainsi serait le lot quotidien des dirigeants marocains à l'endroit de leurs revendeurs.

« Depuis l'annonce par le gouvernement, le 19 juillet 2017, d'interdire les importations de ciment afin de protéger la production nationale et sauver les emplois, les dirigeants de CIMAF, qui se voient désormais en situation de monopole dans notre pays, nous traitent désormais sans égards », regrette le collec-



Photo : Eric Laphéa

Les revendeurs affirment qu'ils ne sont plus ravitaillés en ciment made in Gabon depuis la semaine dernière.

tif des revendeurs du ciment.

Et d'ajouter : « il ne se passe plus une semaine sans qu'un revendeur de ciment, estampillé CIMAF, ne se voit fermer son compte, en violation des dispositions commerciales en la matière. Sans informer préalablement ses partenaires commerciaux, comme l'aurait voulu le bon sens, CIMAF (Owendo) met fin à sa collaboration avec ceux-là mêmes qui ont imposé son ciment devant la concurrence chinoise. »

CONSEQUENCE • « Ainsi,

après avoir permis au produit CIMAF de pénétrer le marché national, nous sommes désormais classés persona non grata par nos frères marocains qui dirigent cette entreprise. Les crédits qui nous étaient alloués, pour rendre le produit CIMAF présent dans les coins et recoins du pays, nous sont brutalement prélevés dans leurs comptes sans consentement préalable. Pis, lorsque nous exprimons notre mécontentement, nos comptes sont systématiquement fermés. »

De telles décisions, pour-

suit le collectif, sont lourdes de conséquences, puisqu'en rompant ainsi ces contrats, les dirigeants de CIMAF envoient de nombreux Gabonais au chômage.

« CIMAF n'a pas à décider, unilatéralement, de prélever de l'argent sur les comptes de ses clients, encore moins de baisser le plafond d'approvisionnement de ces derniers sans les en informer au préalable », argumente le collectif. Pour qui, des interrogations persistent sur le chemin emprunté par cet argent frais soutiré sur lesdits clients. Afin de préserver un tissu économique serein, les revendeurs du ciment estampillé CIMAF interpellent les autorités compétentes sur la nécessité d'attirer l'attention des dirigeants marocains sur ce qui ressemble à une dérive autoritaire.

La conséquence est que, depuis la semaine dernière, de nombreux chantiers sont arrêtés, faute de ciment, les vendeurs et autres, n'ayant plus été ravitaillés par leur fournisseur marocain.

Réaction de la direction générale

"Le compte est systématiquement fermé lorsqu'il n'y a pas de volonté de trouver un échéancier pour payer sa dette"

R.H.A

Libreville/Gabon

La direction générale de Ciment d'Afrique (Cimaf) livre sa part de vérité par rapport à la réaction du collectif des revendeurs. Pour le directeur général pays, Salim Kaddouri, il s'agit uniquement de dettes accumulées de la part de leurs clients.

LA dette des revendeurs à l'endroit de la société Ciment d'Afrique (Cimaf) s'élève à 4 millions d'euros. Soit 2 milliards 620 millions de francs CFA d'impayés. Des commandes qui se multiplient sans règlement. La direction pays, à l'issue d'une rencontre avec les responsables de cette structure basée au Maroc, a décidé de stopper les commandes faites par les revendeurs.

« Les gens ne veulent pas payer le ciment qu'ils ont pris. Nous demandons simplement à être payés. Il y a des clients qui doublent la capacité de prélèvement alors que les paiements ne suivent pas. C'est pourquoi, à un moment, ils sont mis sur le plafond. On ne peut pas continuer à leur vendre du ciment sans être payé. C'est notre droit de réclamer notre dû. À l'heure actuelle, on a plus de 4 millions d'euros à l'extérieur, sous forme de créance. Si nous n'avons pas d'argent, il y a des commandes que nous ne pouvons pas faire. On a augmenté

la vitesse de commande alors que la vitesse de paiement est inexistante. Depuis juin, nous sommes en train d'essayer de faire une restructuration financière avec nos différents partenaires. Le 06 juin dernier, un comité exécutif s'est tenu avec mes patrons au Maroc. C'est de là que sont sorties les questions en rapport avec les créances. Il y a des charges que nous n'arrivons pas à remplir à cause de ces dettes », a laissé entendre le directeur pays, Salim Kaddouri.

Dans leur déclaration, les membres du collectif fustige l'attitude de leur partenaire : « Cimaf n'a pas à décider, unilatéralement, de prélever de l'argent sur les comptes de ses clients, encore moins de baisser le plafond d'approvisionnement de ces derniers, sans les informer au préalable. »

Un argument auquel le DG a répondu clairement : « S'il y a un acheteur qui a 10 millions, c'est à dire que cette demande est déjà prélevée, il commande du ciment de 10 millions, puis le vend normalement. Lui, il a déjà encaissé l'argent, puis revient commander chez nous mais ne paye pas sa dette. Cet acheteur a pris du ciment, puis l'a vendu. Ce qui veut dire qu'il a encaissé de l'argent. Il doit, en retour, nous payer ! C'est la moindre des choses. À ce moment, le compte est systématiquement fermé lorsqu'il n'y a pas de volonté de trouver un échéancier pour payer sa dette. Nos commerciaux se sont régulièrement rapprochés d'eux pour leur dire de payer



Photo : R.H.A

Salim Kaddouri, DG pays de Cimaf au Gabon.



Photo : R.H.A

Le ciment de la discorde.

leurs dettes, sinon les comptes seront bloqués. La décision de regarder les plafonds vient du Maroc depuis juin dernier. Elle touche tous ceux qui ont atteint les plafonds. Il y a un seuil qu'il ne faut pas atteindre, sinon dépasser. Une fois qu'il a été dépassé, il faut apurer sa dette. Avant de prendre cette déci-

sion, ils ont été informés, par le biais des commerciaux. Des gens viennent avec de l'agent pour de nouvelles commandes en cash. En ignorant qu'ils ont déjà une dette. Pour prendre encore du ciment, il faut qu'ils règlent d'abord une partie de leurs dettes », dénonce-t-il, à son tour.

Piéton

Fausse manœuvre



Photo : IMM

Rouler en marche arrière est souvent une rude épreuve pour certains automobilistes. Les moins expérimentés en conduite, contraints parfois par certaines situations de la circulation routière, en font souvent les frais. C'est le cas de cette dame, au volant du véhicule immatriculé FM 522 AA. En effectuant une fausse manœuvre alors qu'elle tentait de négocier une entrée de piste en marche arrière, son engin a fini sa course dans les eaux polluées du canal de Batavéa. Heureusement sans préjudice corporel pour la conductrice.

Comportement incivique



Photo : IMM

A quoi pensent les vendeurs ambulants de poissons installés aux abords de l'Institut gabonais d'appui au développement (IGAD), sis au Pk8, lorsqu'ils jettent les ordures sur une chaussée encore en chantier ? Vieux cartons, poissons pourris, sachets plastiques et boîtes de conserve vides sont balancés sur la route, en dépit de la présence sur les lieux des bacs à ordures d'Averda. Un comportement incivique qui mérite d'être réprimé par les autorités municipales.

Des toitures-poubelles

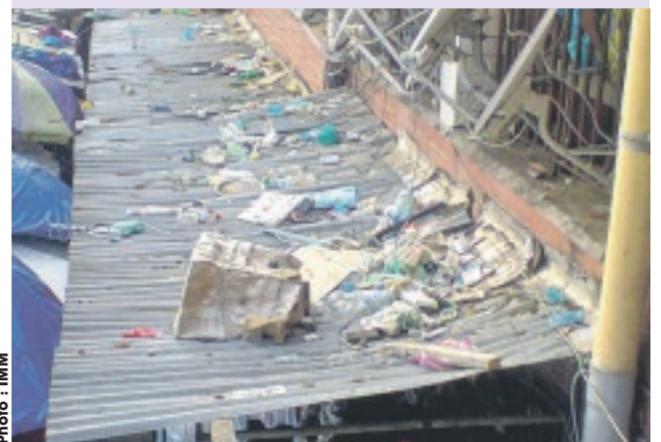


Photo : IMM

A quoi servent finalement les bacs-poubelles installés à travers la ville, notamment dans les marchés ? A Mont Bouët, par exemple, le plus grand centre commercial de la capitale, les commerçants jettent n'importe où, même sur les toits. C'est le cas de ceux qui exercent leurs activités dans les box situés dans les bâtiments en étage qui regroupent leurs ordures sur les toitures des box en dessous. Et les autorités municipales laissent faire.